

CONTACT

Bulletin d'information N° 4/23 · Commune de Montricher · Juillet 2023



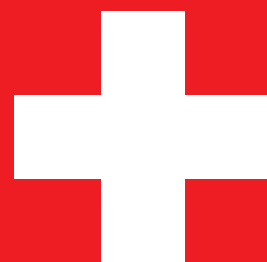
Les autorités communales de Montricher

**invitent toute la population à se réunir
pour la Fête nationale !**

Nous vous donnons rendez-vous

**Mardi 1^{er} août 2023
à la Place des Âges**

dès 19h Apéritif offert par la Commune
 Restauration chaude
21h Partie officielle
22h Feu d'artifice (si autorisé)





Fontaines de l'été

Apéro canadien dès 19h00

14 juillet Les Rippes

11 août Le Champet

18 août Grand Faubourg

Montri'fêtes

(Christine Morel 078/934 86 25)

Bibliothèque Villageoise de Montricher

Fermeture estivale

- Ouverture unique le samedi 5 août, de 10h à 12h.
- Réouverture dès le mardi 22 août aux horaires habituels : mar. 17h-19h, jeu. 15h-17h et sam. 10h-12h.

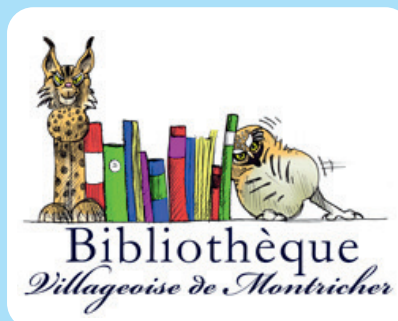
Pendant l'été, l'équipe de la bibliothèque s'active à votre service

- 1'000 nouveaux livres jeunesse viendront remplacer une partie de notre collection à la rentrée
- et nous vous préparons de nombreuses nouveautés adultes.

Enfin, réservez dès maintenant les dates de nos prochains événements

- Né pour lire (animations pour les 0-4 ans) : samedi 9 septembre 2023 de 9h30 à 10h30
- Tu lis quoi ? (cercle de lecture @tu.lis.quoi) : samedi 2 septembre 2023 (sortie au Livre sur les Quais à Morges), et lundi 2 octobre de 20h15 à 21h45

Bel été à toutes et à tous ! L'équipe de la BVM.



Emondage des haies et élagage des arbres

La municipalité de Montricher rappelle qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

La taille verticale des haies doit être impérativement exécutée de façon à ne pas déborder au-delà de la limite de propriété.

La taille horizontale : à une hauteur de 0,60 m. lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2m dans les autres cas. Les panneaux de signalisation routière doivent être totalement dégagés.

L'élagage des arbres doit être à 5 m. de hauteur et à 1 m. à l'extérieur au bord de la chaussée et à 2,5 m. de hauteur et à la limite de propriété au bord des trottoirs.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, en particulier aux endroits où la visibilité routière est entravée, ainsi que le long des cheminements piétonniers.

Un délai vous est imparti au **15 septembre 2023**. Passé cette date, cette tâche sera exécutée d'office à leurs frais, conformément à l'art. 15 du règlement précité. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.



Restrictions d'eau

En cette période de sécheresse prolongée, nous tenons à vous informer que les quelques orages et pluies de ces derniers temps ne suffisent pas à remplir les nappes phréatiques. C'est pourquoi, la Commune de Montricher vous prie de respecter les restrictions suivantes :

- **l'arrosage des pelouses est prohibé**
- **l'arrosage des jardins potagers doit se faire à l'arrosoir ou au goutte à goutte**
- **les nettoyages extérieurs ainsi que des véhicules sont interdits sur le domaine privé**
- **le remplissage complet des piscines de plus de 5m³ doit se faire sur autorisation de la commune de Montricher.**

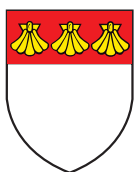
Ces restrictions entrent en vigueur dès ce jour et jusqu'à nouvel avis.

Economiser l'eau potable est un acte à la portée de tout citoyen responsable. Merci de votre compréhension.

Pour toute autorisation ou question éventuelle, prière de vous adresser à M. Caroly Schopfer, portable 079 688 42 46.



Les horaires de l'administration ont été modifiés



Contrôle des habitants
021 864 56 70
contrôle@montricher.ch

Greffé
021 864 43 52
greffe@montricher.ch

Bourse
021 864 43 51
bourse@montricher.ch

Lundi	16h00 à 18h30	16h00 à 18h30	16h00 à 18h00
Mardi	07h30 à 10h00	07h30 à 10h00	07h30 à 10h00
Mercredi	-	09h00 à 11h00	-
Jeudi	10h30 à 13h00	10h30 à 13h00	-
Vendredi	-	-	-

ou disponible sur rendez-vous

Municipalité

Didier Amez-Droz, Syndic
Administration, finances, RH

Pierre-Yves Morel
Forêts et pâturages, PC, SDIS

Cédric Beaud
Police des constructions,
écoles, ASIABE

Caroly Schopfer, Vice-Syndic
Voirie, routes, eaux et déchets

Norbert Penel
Bâtiments et domaines, sécurité

Administration

Secrétaire municipale:

Laurence Vacheron

021 864 43 52

greffe@montricher.ch

Lu: 16h à 18h30 - Ma: 7h30 à 10h

Me: 9h à 11h - Je: 10h30 à 13h

Contrôle des habitants:

Linda Baudin

021 864 56 70

contrôle@montricher.ch

Lu: 16h à 18h30 - Ma: 7h30 à 10h

Je: 10h30 à 13h

Bourse: Melissa Gallay

021 864 43 51

bourse@montricher.ch

Lu: 16h à 18h - Ma: 7h30 à 10h

Personnel communal

Bienvenue à **Mme Linda Baudin** en qualité de Préposée
au Contrôle des habitants et bureau des étrangers.

MONTRaid'union

Balades douces

Pro Senectute région Montricher

Nous sommes un petit groupe de retraités à la recherche de nouveaux participants pour nos marches douces. Comptez 1 à 2 heures tous les lundis à partir de 14h15. Nous marchons environ 3 à 4 km accompagnés de deux guides. Rendez-vous à la gare de Montricher à 14h15. Dans la mesure du possible, nous terminons nos promenades dans un endroit agréable pour nous reposer et déguster des gâteaux servis avec du thé et du café.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Erika Guerry, animatrice des promenades douces de MONTRaid'union.

Tél: 079 426 49 73

